

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage
Phénomènes Torrentiels
(Hors Roya)

Fond topographique

Secteur est

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Gérard GAVORY

Janvier 2013

Echelle : 1/10 000

PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAUX ET RISQUES



Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
PPR	1.3	Janvier 2013

Fond topographique scan 25 © IGN

Légende

- Limite de la zone d'étude topographique au 1/10000
- - - Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000 (Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)
- Limite communale
- - - Décalage des fonds topographiques
- La Roya - Lit mineur (Non étudié)

Phénomènes étudiés

- T Crue torrentielle

Disposition spécifiques du règlement

- Zone rouge R
- Zone bleue T

